



## Période de souplesse intérim

-----  
Par Alex155

bonjour,

mon contrat d'intérim comprend une période de souplesse,  
à quelques jours de la fin de contrat, mon agence m'appelle pour m'arrêter le jour même, c'est possible ?

-----  
Par stepat

Bonjour,

Si le contrat le prévoit c'est possible.  
Mais elle ne peut correspondre à plus de 20 % de la durée prévue de l'intérim.